

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet
dénommé « NUMERO FETICHE »
(Applicable à compter du 2 mai 2023)**

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 4 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	20 000 €	40 000 €
10 lots de	1 000 €	10 000 €
260 lots de	100 €	26 000 €
2 660 lots de	50 €	133 000 €
123 000 lots de	10 €	1 230 000 €
147 000 lots de	8 €	1 176 000 €
550 000 lots de	4 €	2 200 000 €
675 000 lots de	2 €	1 350 000 €
1 497 932 lots formant un total de		6 165 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur une même unité de jeu.

**Article 4
Description du jeu**

4.1 Le joueur sélectionne un numéro parmi les 9 numéros suivants figurant sur l'écran de jeu : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, à l'exclusion de tout autre numéro. Ce choix n'a aucune incidence sur le caractère gagnant ou perdant de la prise de jeu. Le joueur valide ensuite sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

4.2 L'unité de jeu est composée de deux étapes de jeu : une première dénommée « JEU 1 » et une seconde dénommée « JEU 2 ».

4.3 Première étape de jeu dénommée « JEU 1 »

4.3.1 La première étape de jeu dénommée « JEU 1 » est composée d'une zone de jeu cliquable représentée à l'écran par un chiffre identique au numéro sélectionné par le joueur.

LA FRANÇAISE DES JEUX

- 4.3.2 Les éléments inscrits sous la zone de jeu sont huit chiffres compris entre 1 et 9 et des montants en euros associés inscrits en chiffres, parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 8 €, 10 €, 50 €, 100 €, 1 000 €, 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.
- 4.3.3 Le joueur clique sur la zone de jeu. S'il découvre un chiffre identique au numéro qu'il a sélectionné, il remporte le montant en euros associé au chiffre découvert. S'il découvre plusieurs chiffres identiques au numéro qu'il a sélectionné, les montants en euros associés s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.3.4 À tout moment du « JEU 1 », le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin de révéler automatiquement la zone de jeu occultée.
- 4.3.5 Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 Seconde étape de jeu dénommée « JEU 2 »

- 4.4.1 La seconde étape de jeu dénommée « JEU 2 » est composée de trois zones de jeu cliquables représentées à l'écran sous forme de lignes horizontales. Sur chacune de ces lignes figurent cinq fois le chiffre identique au numéro sélectionné par le joueur, associés à une case « GAIN ».
- 4.4.2 Les éléments inscrits sous chacune des zones de jeu sont cinq chiffres compris entre 1 et 9, associés à un montant en euros inscrit en chiffres sous la case « GAIN », parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 8 €, 10 €, 50 € 100 €, 1 000 €, 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.
- 4.4.3 Le joueur clique sur les zones de jeu. S'il découvre deux chiffres identiques au numéro qu'il a sélectionné dans une même ligne horizontale, il remporte le montant en euros de la case « GAIN » associée à la zone de jeu. S'il découvre deux chiffres identiques au numéro qu'il a sélectionné sur plusieurs zones de jeu, les montants en euros associés s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.4.4 À tout moment du « JEU 2 », le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin de révéler automatiquement les zones de jeu occultées.
- 4.4.5 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.
- 4.5 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.6 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 23 février 2023

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI